Diplôme : Diplôme d'Université (DU)

Psychiatrie vétérinaire

DU Santé

Description de la formation :

Diplôme ouvert 1 an sur 2 –

2022/2023: Seulement la première année

2023/2024: Seulement la deuxième année

2 année universitaires

Enseignement théorique : 850 heures sur 2 ans

Stage pratique : 850 heures

Objectifs:
- Apporter aux praticiens vétérinaires les connaissances et les compétences nécessaires à l'évaluation, au traitement et à la prévention des troubles du comportement des animaux de compagnie.
- Apporter aux professionnels de la santé, de la psychologie, de la biologie, animale et humaine, les connaissances permettant une approche comparée et intégrative du comportement, des troubles psychiatriques animaux et humains.
- Apporter à tous les éléments d'évaluation, d'amélioration et de suivi du bien-être des animaux concernés par les pratiques professionnelles

La psychiatrie vétérinaire est une discipline importante pour permettre d'évaluer, de traiter et d'améliorer la santé mentale des animaux ainsi que leur bien-être. La nécessité de compléter les connaissances acquises dans les cursus de base tant vétérinaires que médicaux ou éthologiques justifie cette formation d'enseignement de la psychiatrie vétérinaire, sous ses aspects cliniques et scientifiques :
- Les praticiens vétérinaires ont besoin de connaissances et de techniques de consultation pour pouvoir pratiquer la médecine du comportement ;
- Les chercheurs en comportement animal ont besoin de connaitre le versant pathologique des comportements animaux et de pouvoir prendre en compte les notions récentes de la médecine vétérinaire sur l'équilibre comportemental;
- Les scientifiques utilisant des animaux dans leurs recherches ou ceux développant la pathologie comparée trouveront là la matière clinique indispensable pour compléter leurs connaissances
- Tous ceux ayant la volonté d'améliorer le bien-être animal dans leur pratique professionnelle trouveront dans cet enseignement les connaissances nécessaires pour y parvenir, et pas seulement pour les espèces de compagnie

La formation associera :
- des méthodes traditionnelles d'enseignement en présentiel (cours, travaux dirigés, mises en situation au cours du stage)
- des méthodes de formations ouvertes à distance (FOAD) (base documentaire, évaluations à distance, supervision de consultation à distance, documents électroniques)

Public concerné :

Après accord écrit du responsable, peuvent être admis à s'inscrire au DU :
- Vétérinaires praticiens ayant au moins 3 ans de pratique clinique pour la filière clinique
- Vétérinaires, médecins, pharmaciens, biologistes, titulaires d'un master en éthologie pour la filière recherche
- Les vétérinaires titulaires du DIE de Vétérinaire Comportementaliste délivré par les Ecoles Nationales Vétérinaires peuvent s'inscrire dans le cadre d'une « passerelle ».

Effectif minimum (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 12

Effectif maximum : 24

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

Modalités d'accès :

Responsable pédagogique :
Professeur Thierry D'AMATO
Centre Hospitalier Le Vinatier
95 boulevard Pinel 69677 BRON cedex
04 37 91 51 00

Coordinateur (renseignements pédagogiques, candidatures, programme) **:**
Dr Claude BEATA
claudebeata@gmail.com

Renseignements administratifs :
Université Claude Bernard Lyon 1
Bureau des DU/DIU
8 avenue Rockefeller 69008 LYON
formation-diplomante2@univ-lyon1.fr

Modalités d'évaluation :

L'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.
Conditions d'obtention du diplôme : moyenne à chaque épreuve

Contrôle continue /20
Mémoire /20
Stage /20
Passerelle DIE:
Cas clinique /20

2 sessions par an

Contrôle continue pour les 5 semaines théoriques
La possibilité de suivre la 6eme semaine pratique n'est pas dépendante de la réussite à l'examen théorique. La validation du contrôle théorique est nécessaire pour avoir l'autorisation de présenter la validation du stage clinique.
Note finale sur 20, à l'issue de tous les contrôles continus
Validation :
- moyenne générale ? 10
- et note de chaque semaine ? 5

Session de rattrapage de l'examen théorique en cas de :
- Note < 5 à l'un des contrôles continus : obligation de repasser l'examen de la semaine non validée
- Moyenne < 10 : nécessité de repasser la totalité de l'examen
- Validation à l'issu de la session de rattrapage si : - Moyenne ? 10
- Et Pas de note < 8

En cas de non validation à l'issu de la session de rattrapage, l'étudiant est ajourné et doit s'inscrire à nouveau pour la totalité du DU.
En cas de note > 12, la note peut être reportée à la session suivante si les autres épreuves n'ont pas été validées (inscription universitaire uniquement)
La validation du contrôle théorique est nécessaire pour avoir l'autorisation de présenter les autres épreuves

Mémoire
Les éléments doivent être adressés au Jury avant le 31 mars de la 2ème année.
Mémoire (fiche annexe)
- Le tuteur donne un avis favorable ou défavorable, avant envoi au Jury. En cas d'avis défavorable ou de doute, un deuxième avis d'un autre tuteur peut être sollicité.
- Le mémoire est défendu devant Jury

Le candidat est contacté par téléphone.
Il présente son travail en trois minutes et est questionné par les membres du jury pendant environ 10 minutes

Le mémoire est noté sur 20 à l'issue des délibérations du jury.
- Le mémoire est validé si la note ? 10
- Si la note est inférieure à 10 mais supérieure ou égale à 6, l'étudiant peut représenter son mémoire en même temps que la session d'évaluation du stage clinique.

- Dans le cas où la note est inférieure à 6 à la première présentation, ou encore inférieure à 10 après la session de rattrapage, deux cas peuvent se présenter :
- Soit l'étudiant a obtenu 12 ou plus au contrôle continu théorique et il a la possibilité de repasser à la session suivante, en se réinscrivant seulement pour l'année universitaire (droit d'inscription universitaire seul). En cas de nouvel échec, il est définitivement ajourné.
- Soit l'étudiant a obtenu moins de 12 au contrôle théorique et il est définitivement ajourné.

- L'échec au mémoire n'empêche pas de valider le stage clinique

Stage clinique (pour les vétérinaires praticiens uniquement)
- Les éléments doivent être adressés au Jury avant le 31 mars de la 2ème année.: - Obligatoires - 4 consultations suivies chez au moins deux vétérinaires titulaires du DU de Psychiatrie Vétérinaire ou du DIE de Vétérinaire Comportementaliste des Ecoles Nationales Vétérinaires Françaises avec attestation et résumé de 500 mots maximum sur ce que cette consultation a apporté à l'étudiant ; ce n'est pas un compte rendu de cas clinique
- Recueil de 10 cas cliniques (fiche annexe)
- Attestation de présence à la 6eme semaine (semaine clinique)

- Facultatifs - Attestation de présence à des formations incluant un travail en atelier prépondérant. Sont acceptés actuellement : - Congrès JAZ (Journées annuelles de Zoopsy),
- Participation à des ateliers Zoopsy,

Le stage clinique est noté sur 20 à l'issue des délibérations du jury.
- Le stage clinique est validé si la note obtenue est égale ou supérieure à 10
- La note est constituée - À 90% par l'épreuve de consultation
- À 10% par l'analyse des autres éléments

- En cas de note inférieure à 10 obtenue au stage clinique, deux cas peuvent se présenter : - Soit l'étudiant a obtenu 12 ou plus au contrôle continu théorique et il a la possibilité de repasser à la session suivante, en se réinscrivant seulement pour l'année universitaire (droit d'inscription universitaire). En cas de nouvel échec, il est définitivement ajourné.
- Soit l'étudiant a obtenu moins de 12 au contrôle théorique et il est définitivement ajourné.

Stage pour les non vétérinaires
Stage dans un laboratoire correspondant à la filière de recherche ou au futur métier de l'étudiant
- Attestation de suivi du responsable du laboratoire
- Compte rendu de stage précisant ce qu'il a apporté

Le compte rendu de stage est noté sur 20 à l'issue des délibérations du jury.
- Validation si note ? 10
- En cas d'échec, l'étudiant devra renouveler son inscription universitaire pour passer à la session suivante
- En cas de nouvel échec au rattrapage, il est ajourné.

Si nécessaire, le jury peut être amené à statuer par réunion extraordinaire.

Modalités pour les étudiants « Passerelle » (titulaires du DIE de Vétérinaire Comportementaliste)
- Les modalités d'examen dépendent du dossier comprenant - Une lettre de motivation expliquant les pratiques professionnelles, la cohérence avec le diplôme souhaité et l'intérêt de l'obtention de ce diplôme.
- Le CV du demandeur avec un développement particulier sur les activités concernant la discipline - Autres diplômes dans la discipline ou dans une discipline connexe
- Nombre de cas vus dans les deux années précédant la demande
- Activité de recherche dans la discipline ou une discipline connexe
- Activité d'enseignement dans la discipline ou une discipline connexe

- L'étude des dossiers par la commission d'examen conduira au classement en 3 catégories :
1. Dossiers « rejetés », « à approfondir » et « favorables »
2. Les dossiers notés « favorables » devront présenter un mémoire de 10 cas cliniques qui sera évalué en jury (épreuve présentielle ou en visioconférence). En cas de note supérieure ou égale à 10, l'étudiant validera son DU de Psychiatrie

vétérinaire
3. Les dossiers notés « à approfondir » devront fournir la preuve d'avoir assisté à 6 consultations supervisées et devront fournir un mémoire de 10 cas cliniques qui sera évalué en jury (épreuve présentielle ou en visioconférence). En cas de note supérieure ou égale à 10, l'étudiant validera son DU de Psychiatrie vétérinaire

Modalités d'évaluation :

L'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.
Conditions d'obtention du diplôme : moyenne à chaque épreuve

Contrôle continue /20
Mémoire /20
Stage /20
Passerelle DIE:
Cas clinique /20

2 sessions par an

Contrôle continue pour les 5 semaines théoriques
La possibilité de suivre la 6eme semaine pratique n'est pas dépendante de la réussite à l'examen théorique. La validation du contrôle théorique est nécessaire pour avoir l'autorisation de présenter la validation du stage clinique.
Note finale sur 20, à l'issue de tous les contrôles continus
Validation :
- moyenne générale ? 10
- et note de chaque semaine ? 5

Session de rattrapage de l'examen théorique en cas de :
- Note < 5 à l'un des contrôles continus : obligation de repasser l'examen de la semaine non validée
- Moyenne < 10 : nécessité de repasser la totalité de l'examen
- Validation à l'issu de la session de rattrapage si : - Moyenne ? 10
- Et Pas de note < 8

En cas de non validation à l'issu de la session de rattrapage, l'étudiant est ajourné et doit s'inscrire à nouveau pour la totalité du DU.
En cas de note > 12, la note peut être reportée à la session suivante si les autres épreuves n'ont pas été validées (inscription universitaire uniquement)
La validation du contrôle théorique est nécessaire pour avoir l'autorisation de présenter les autres épreuves

Mémoire
Les éléments doivent être adressés au Jury avant le 31 mars de la 2ème année.
Mémoire (fiche annexe)
- Le tuteur donne un avis favorable ou défavorable, avant envoi au Jury. En cas d'avis défavorable ou de doute, un deuxième avis d'un autre tuteur peut être sollicité.
- Le mémoire est défendu devant Jury

Le candidat est contacté par téléphone.
Il présente son travail en trois minutes et est questionné par les membres du jury pendant environ 10 minutes

Le mémoire est noté sur 20 à l'issue des délibérations du jury.
- Le mémoire est validé si la note ? 10
- Si la note est inférieure à 10 mais supérieure ou égale à 6, l'étudiant peut représenter son mémoire en même temps que la session d'évaluation du stage clinique.
- Dans le cas où la note est inférieure à 6 à la première présentation, ou encore inférieure à 10 après la session de rattrapage, deux cas peuvent se présenter :
- Soit l'étudiant a obtenu 12 ou plus au contrôle continu théorique et il a la possibilité de repasser à la session suivante, en se réinscrivant seulement pour l'année universitaire (droit d'inscription universitaire seul). En cas de nouvel échec, il est définitivement ajourné.
- Soit l'étudiant a obtenu moins de 12 au contrôle théorique et il est définitivement ajourné.

- L'échec au mémoire n'empêche pas de valider le stage clinique

Stage clinique (pour les vétérinaires praticiens uniquement)
- Les éléments doivent être adressés au Jury avant le 31 mars de la 2ème année.: - Obligatoires - 4 consultations suivies chez au moins deux vétérinaires titulaires du DU de Psychiatrie Vétérinaire ou du DIE de Vétérinaire

Comportementaliste des Ecoles Nationales Vétérinaires Françaises avec attestation et résumé de 500 mots maximum sur ce que cette consultation a apporté à l'étudiant ; ce n'est pas un compte rendu de cas clinique
- Recueil de 10 cas cliniques (fiche annexe)
- Attestation de présence à la 6eme semaine (semaine clinique)

- Facultatifs - Attestation de présence à des formations incluant un travail en atelier prépondérant. Sont acceptés actuellement : - Congrès JAZ (Journées annuelles de Zoopsy),
- Participation à des ateliers Zoopsy,

Le stage clinique est noté sur 20 à l'issue des délibérations du jury.
- Le stage clinique est validé si la note obtenue est égale ou supérieure à 10
- La note est constituée - À 90% par l'épreuve de consultation
- À 10% par l'analyse des autres éléments

- En cas de note inférieure à 10 obtenue au stage clinique, deux cas peuvent se présenter : - Soit l'étudiant a obtenu 12 ou plus au contrôle continu théorique et il a la possibilité de repasser à la session suivante, en se réinscrivant seulement pour l'année universitaire (droit d'inscription universitaire). En cas de nouvel échec, il est définitivement ajourné.
- Soit l'étudiant a obtenu moins de 12 au contrôle théorique et il est définitivement ajourné.

Stage pour les non vétérinaires
Stage dans un laboratoire correspondant à la filière de recherche ou au futur métier de l'étudiant
- Attestation de suivi du responsable du laboratoire
- Compte rendu de stage précisant ce qu'il a apporté

Le compte rendu de stage est noté sur 20 à l'issue des délibérations du jury.
- Validation si note ? 10
- En cas d'échec, l'étudiant devra renouveler son inscription universitaire pour passer à la session suivante
- En cas de nouvel échec au rattrapage, il est ajourné.

Si nécessaire, le jury peut être amené à statuer par réunion extraordinaire.

Modalités pour les étudiants « Passerelle » (titulaires du DIE de Vétérinaire Comportementaliste)
- Les modalités d'examen dépendent du dossier comprenant - Une lettre de motivation expliquant les pratiques professionnelles, la cohérence avec le diplôme souhaité et l'intérêt de l'obtention de ce diplôme.
- Le CV du demandeur avec un développement particulier sur les activités concernant la discipline - Autres diplômes dans la discipline ou dans une discipline connexe
- Nombre de cas vus dans les deux années précédant la demande
- Activité de recherche dans la discipline ou une discipline connexe
- Activité d'enseignement dans la discipline ou une discipline connexe

- L'étude des dossiers par la commission d'examen conduira au classement en 3 catégories :

1. Dossiers « rejetés », « à approfondir » et « favorables »
2. Les dossiers notés « favorables » devront présenter un mémoire de 10 cas cliniques qui sera évalué en jury (épreuve présentielle ou en visioconférence). En cas de note supérieure ou égale à 10, l'étudiant validera son DU de Psychiatrie vétérinaire
3. Les dossiers notés « à approfondir » devront fournir la preuve d'avoir assisté à 6 consultations supervisées et devront fournir un mémoire de 10 cas cliniques qui sera évalué en jury (épreuve présentielle ou en visioconférence). En cas de note supérieure ou égale à 10, l'étudiant validera son DU de Psychiatrie vétérinaire

Session de la formation :

Date de début : 16/10/2023 Date de fin : 30/09/2024

Conditions d'accès :

Les candidats répondant aux prérequis, doivent déposer un dossier de candidature auprès du responsable pédagogique. Celui-ci, après examen du dossier et dans la limite de la capacité d'accueil, délivrera une autorisation écrite d'inscription.

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

Modalités pour les étudiants « Passerelle » (titulaires du DIE de Vétérinaire Comportementaliste)

Les modalités d'examen dépendent du dossier comprenant :
- Une lettre de motivation expliquant les pratiques professionnelles, la cohérence avec le diplôme souhaité et l'intérêt de l'obtention de ce diplôme.
- Le CV du demandeur avec un développement particulier sur les activités concernant la discipline.
- Autres diplômes dans la discipline ou dans une discipline connexe
- Nombre de cas vus dans les deux années précédant la demande
- Activité de recherche dans la discipline ou une discipline connexe
- Activité d'enseignement dans la discipline ou une discipline connexe

L'étude des dossiers par la commission d'examen conduira au classement en 3 catégories :
- Dossiers « rejetés », « à approfondir » et « favorables »
- Les dossiers notés « favorables » devront présenter un mémoire de 10 cas cliniques qui sera évalué en jury (épreuve présentielle ou en visioconférence). En cas de note supérieure ou égale à 10, l'étudiant validera son DU de Psychiatrie vétérinaire
- Les dossiers notés « à approfondir » devront fournir la preuve d'avoir assisté à 6 consultations supervisées et devront fournir un mémoire de 10 cas cliniques qui sera évalué en jury (épreuve présentielle ou en visioconférence). En cas de note supérieure ou égale à 10, l'étudiant validera son DU de Psychiatrie vétérinaire

Tarif passerelle : 750€

Contacts :

Responsable(s) de la formation (informations pédagogiques) :
THIERRY D'AMATO , 0437915248

Contact scolarité (inscription) :
Gestionnaire 2 : formation-diplomante2@univ-lyon1.fr

Contact formation continue et alternance (FOCAL) :
Gestionnaire 2 : formation-diplomante2@univ-lyon1.fr

Poursuites d'études :

Tarifs :

Si prise en charge individuelle : 3600 € par an
Si prise en charge employeur : 3600 € par an